

Voici une idée des quelques actions menées par le CROPP Haute-Normandie :

- Commission « Pratique de la pédicurie-podologie en établissements hospitaliers publics et privés de Haute-Normandie » : trois réunions au cours de l'année 2010,
- Réunion CLIOR : Quatre réunions préparatoires puis Forum Inter-ordinal du Samedi 16 Octobre 2010,
- Permanences pour TOP2P : une douzaine à ce jour,
- Réunions A.R.S : deux en 2010
- Constitution de la « Commission Cabinets Secondaires » et envoi des dossiers : deux réunions et un certain nombre de rendez-vous à la demande de professionnels,
- etc ...

Des professionnels nous ont alerté au sujet d'une fraude au niveau de l'inscription sur les **pages jaunes** ; nous avons transmis le dossier à Paris : une action est en cours, confirmée par le CNOPP le 14 décembre 2010.

Plaques et devantures : Le CROPP Haute-Normandie a pris le parti de responsabiliser les professionnels. Nous leur avons demandé la photo de leur plaque professionnelle et de se mettre en conformité avec le Code de Déontologie. Nous sommes conscients que tous n'ont pas joué le jeu ! Si cela pose problème à certains, nous leur répondons qu'ils ont toujours la possibilité de porter plainte (par lettre recommandée) au CROPP qui ne manquera pas d'instruire le dossier. Le CROPP considère que les professionnels sont des adultes responsables ; donc, en tant que tels, nous ne leur ferons pas l'injure de penser qu'ils ne sont pas capables d'assumer leur jugement. Le CROPP ne peut et ne doit pas pourvoir à tout ! N'oublions pas que dans « Conseil de l'Ordre », il y a le mot « Conseil » ; en effet, il n'est pas inutile de rappeler que nous avons avant tout un rôle de conseil.



Vous pouvez joindre le CROPP Haute-Normandie les lundis, mardis et jeudis entre 10 h et 16 heures, sans interruption. Nous vous rappelons que les élus sont à votre disposition, sur rendez-vous



BULLETIN D'INFORMATIONS N° 14 Décembre 2010

**CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE
DES PEDICURES- PODOLOGUES
HAUTE-NORMANDIE**
Tél : 02.35.15.49.37

SOMMAIRE :

P. 1 : Mot du Président
P. 2 : Cabinets secondaires (informations) – Accueil des Nouveaux Inscrits
P. 3 : 2e Forum Inter-Ordinal du 16/10/2010 – TOP2P - PODEMO
P. 4 : Activités du CROPP - Divers

Editeur : CROPP de Haute-Normandie – Tirage : 250 exemplaires

Directeur de publication C. SCHMITT

Mise en page et Rédaction : S. SCHMITT, S. ZUBLENA, L. GULLIN, E. MEISELS, O. HANAK
N°ISSN 1969-4385 – Imprimeur : alpha COPY (32, rue Saint Eloi à ROUEN 76000)

Le mot du président

Chères consoeurs, Chers confrères,

La complexité pour répondre aux exigences de l'Ordre augmente au fil du temps et nécessite une présence accrue et une attention toute particulière de la part des élus ordinaires.

Ce trimestre a donné lieu à de nombreux rendez-vous :

- La réunion inter-ordinale qui s'est déroulée le samedi 16 Octobre 2010, au cours de laquelle nous avons rencontré les responsables de l'A.R.S,
- La mise en place et finalisation des logiciels TOP2P et de PODEMO, ce dernier ayant été présenté lors de la journée du 26 novembre.
- La réunion des élus qui s'est déroulée à **Paris le 26 Novembre 2010 au CNOPP**, consacrée en partie aux **cabinets secondaires** auxquels nous reviendrons largement dans ce bulletin.

Ce dernier dossier est source de beaucoup d'inquiétudes et d'interrogations. Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'écrire, nous avons été élus pour faire respecter les dispositions législatives et déontologiques. Cependant, nous essayons toujours de concilier réalité du terrain et réglementation déontologique et/ou ordinale. Les membres du bureau entendent gérer avec équité, neutralité et discernement l'ensemble des dossiers qui leur sont soumis. Ainsi, a été mise en place une **Commission « Cabinets secondaires »** qui étudiera les dossiers qui doivent nous être impérativement retournés pour la fin de cette année.

En cas de difficulté, vous pouvez demander à rencontrer un membre de cette commission pour exposer un cas particulier ; nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Les membres du Bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2011.

« L'art de la conversation fait appel à deux belles qualités : il faut savoir entrer en contact avec autrui et comprendre son point de vue, à la fois communiquer et écouter. Un tel équilibre est rare, mais lorsqu'il est atteint, le charme opère. »

Benjamin Disraeli

Les cabinets secondaires :

Nous nous sommes rendus à la réunion des élus à Paris le 26 Novembre 2010 au CNOPP consacrée en partie à ce sujet.

Ainsi, les Articles R. 4322-79 et R. 4322-81 du Code de Déontologie (mais également 77, 78 et 84) fixent les conditions de l'existence ou non d'un cabinet secondaire.

Aussi, le maintien de chacune des dérogations accordées en 2008 devra faire l'objet d'une nouvelle étude, début 2011, afin de ne maintenir que les seuls cabinets secondaires répondant :

- à la qualité des soins (plateau technique)
- à la sécurité des patients,
- à une répartition nécessaire des soins sur le territoire (zone géographique, démographie, communes environnantes, périmètre d'intervention, zone rurale ou urbaine, nombre de professionnels avec distinction cabinets principaux et/ou secondaires, intervention d'un(e) collaborateur(ice) (qui s'apparenterait à du salariat), réseau de transport, etc ...)

Tout cabinet non déclaré avant le 15 mars 2008 représente une fraude et est donc passible d'une sanction disciplinaire (Repères n° 13, page 9) et chaque cabinet doit disposer de son propre numéro SIRET sans lequel il n'a pas d'existence légale.

Nous avons adressé un formulaire spécifique de demande de renouvellement de la dérogation accordée en 2008. La décision appartiendra au CROPP de la région concernée et interviendra le 15 Mars 2011.

Les documents utiles doivent donc être retournés pour le 31 décembre 2010, délai de rigueur avec un argumentaire détaillé et sachant que toute pièce manquante annulera la demande.

Tout dossier incomplet ou pire, une non-réponse avant le délai établi, entraînera automatiquement un rejet de la demande de maintien du cabinet secondaire. Soyez donc très vigilants ! De plus, nous vous mettons en garde sur le fait que dans ces deux derniers cas, vous ne pourriez prétendre à aucun recours légal : nous ne saurions donc vous conseiller d'être très actifs et responsables !

En tout état de cause, pour répondre à vos questions, nous insistons sur le fait que les membres de la commission sont à votre disposition (sur rendez-vous) pour vous aider.

Depuis les précédentes autorisations de maintien le 15 Mars 2008, toute ouverture d'un cabinet secondaire est soumise à autorisation du CROPP, y compris en cas de permutation entre cabinet principal et secondaire ...

Si les cabinets secondaires ne sont pas cessibles en tant que tels, nous tenons à vous rappeler cependant qu'ils peuvent être vendus en tant que cabinets principaux à de jeunes professionnels (ou d'autres !) qui voudraient s'installer ...

Rappel : Cabinet secondaire et numéro SIRET : Nous devons disposer de la copie du document INSEE indiquant le numéro SIRET de votre(vos) cabinet(s) secondaire(s) : merci donc de nous les adresser.

Le 2e Forum inter-ordinal a eu lieu le 16 Octobre 2010 :

Nous avons retenu de cette deuxième rencontre la volonté de **décloisonner l'offre de soins** libérale et hospitalière. La question est « **Comment passer d'une logique de soins à une logique de santé ?** »

Tout ceci nécessite un travail pragmatique, une organisation matricielle, une fonction de plaidoyer, un travail de fond avec les collectivités territoriales ... sans ignorer le fait qu'il puisse y avoir des difficultés d'application des mesures et de résultats induites par des priorités qui peuvent changer rapidement ...

En ce qui concerne les **maisons médicales pluridisciplinaires** : il y a un réel engouement avec des planifications en lien avec les collectivités territoriales. L'ARS, en procédant à la sélection des projets, s'attachera bien évidemment plus au contenu : combien de professionnels, quels types, quelle collaboration et interaction, quel projet territorial, quelles articulations ? ...

Malheureusement, nous déplorons le départ de Monsieur LAGARDE, Directeur de l'ARS, vers d'autres fonctions. En attendant la nomination d'un successeur, son sous-directeur, Monsieur Christian FERRO assurera l'intérim. Nous espérons que les bonnes relations engagées avec Monsieur LAGARDE seront pérennes.

TOP2P (Tableau Ordinal partagé des Pédiatures-podologues) : Ce logiciel a été mis en place par le conseil national, qui s'est engagé auprès du RPPS (Réseau Partagé des professionnels de Santé), sous la responsabilité de l'ASIP (Agence des Systèmes d'Informations Partagées de Santé), afin d'être « site pilote » pour les professions de santé.

Ainsi, le CNOPP sera bientôt en mesure de finaliser les inscriptions définitives. Toutes les données du dossier d'inscription doivent être saisies ou réactualisées dans ce nouveau logiciel, ce qui demande un travail long et fastidieux de la part des CROPP qui doivent reprendre un par un tous les dossiers, soit 237 pour la région Haute-Normandie.

PODEMO (logiciel Démographique professionnel des pédicures-podologues) : Il semble que là encore, les données ne soient pas actuelles et/ou exhaustives. Les secrétaires seront formées la deuxième quinzaine de janvier 2011 et nous devrions pouvoir nous aider de celui-ci pour l'étude du maintien ou non des cabinets secondaires.



Accueil des nouveaux inscrits dans notre région :

au CROPP le **samedi 4 Décembre 2010** afin de faire connaissance, d'évoquer les missions du CROPP et les devoirs des professionnels. Six professionnels sur seize ont répondu à cette invitation. Nous regrettons que les autres n'aient pas jugé utile de se rendre disponibles : en effet, nous entendons trop souvent des critiques qui pourraient peut être être levées lors de telles rencontres. Enfin, le CROPP est l'**Instance** de référence de votre profession et à ce titre mérite votre attention, comme les élus qui y travaillent en prenant beaucoup de leur temps professionnel et privé.

En tout cas, nous remercions sincèrement les présents, d'autant que les conditions climatiques étaient difficiles.

L'ambiance a été chaleureuse et les échanges conviviaux.